

COUR D'APPEL DE BAMAKO

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE
LA COMMUNE V DU DISTRICT
DE BAMAKO



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N°.....2869...../TGI.C.V

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE V
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE SUR LE VU DES PIECES SUIVANTES:

*2- extrait d'acte de naissance n° 287 de l'année 2000
du unite secondaire de Sere*

QUE LA PERSONNE CI-APRES

Prénoms : *Bilaly*

Nom : *Famanta*

Né le : *24 Aout 2000*

A : *Sere*

Fils de : *Sidy* *Famanta*

Et de : *Falaumata* *Thiao*

Profession : *Etudiant*

Domicilie : *Bamako*

Situation de Famille : *Célibataire*

Est de nationalité Malienne en vertu des dispositions des articles 233,263 et 264
du code des personnes et de la famille du Mali.

Bamako, le 24/08/2007



Le Président du Tribunal

Président du Tribunal de Grande Instance
de la Commune V